



Lettre d'information des sites Natura 2000 des Barthes de l'Adour

Carte d'identité des sites des Barthes de l'Adour

2 sites

FR7200720 ZSC des Barthes de l'Adour

FR7210077 ZPS des Barthes de l'Adour



2 Départements

LANDES

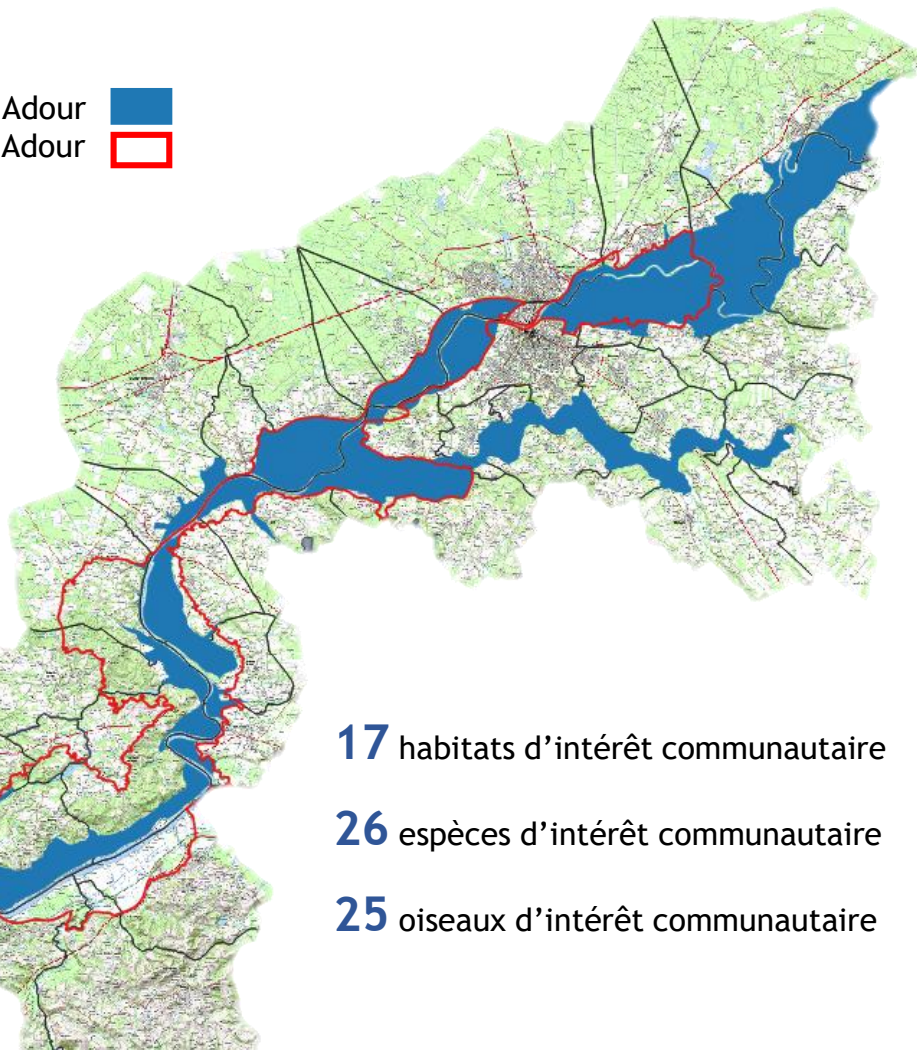
PYRENEES-ATLANTIQUES

7 Communautés de Communes

45 communes

20 000 hectares

Marsilée à 4 feuilles



17 habitats d'intérêt communautaire

26 espèces d'intérêt communautaire

25 oiseaux d'intérêt communautaire

Porteur de la mise en œuvre
des Documents d'Objectifs

natura2000@nouvelle-aquitaine.fr



Animateurs techniques

N2000.barthesadour@gmail.com



Petit rappel sur le dispositif Natura 2000

Vous entendez sûrement parler de Natura 2000 autour de vous...

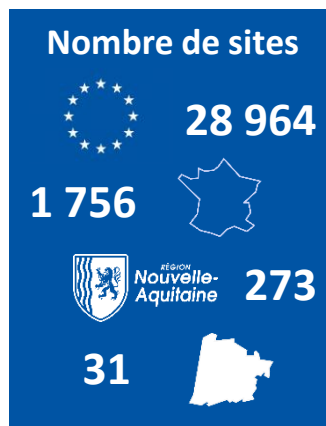
«On ne peut pas construire à cause de Natura 2000»

«On a coupé la forêt dans le site Natura 2000, à quoi ça sert !»

«C'est Natura 2000 ici alors on ne peut rien faire»



Natura 2000 n'est pas une personne, une administration ou une réglementation. C'est un réseau de sites européens créé pour préserver la biodiversité. Chaque état de l'Union dont la France a classé une partie de son territoire en site Natura 2000. Et près de chez vous, il y a les sites des «Barthes de l'Adour».



«C'est bien beau d'avoir classé une partie du territoire mais **qu'est-ce qui se passe dans ces sites?**»



L'objectif est de préserver voire de restaurer la biodiversité. C'est même un engagement des États. Chaque pays a le choix de la méthode tant que ça marche! La France a choisi de NE PAS TOUT réglementer et de se baser sur le volontariat. Ce n'est pas comme une réserve nationale qui a un règlement dédié. Dans un site Natura 2000, les propriétaires, exploitants, usagers ont le choix de s'impliquer ou non dans la réussite de l'objectif.

«**Comment s'impliquer?** Qu'est-ce que cela va m'amener comme contraintes ? Qu'est-ce que j'y gagne ? Et puis, d'abord pour préserver quoi ?»

Avant de répondre à ces questions, il faut effectivement savoir ce qui doit être préservé et comment ? La France a choisi de doter chaque site d'un plan de gestion appelé **Document d'Objectifs ou DOCOB**. C'est un diagnostic écologique (état des lieux de la végétation et des espèces) et un diagnostic socio-économique. L'analyse de ces deux documents permet de se donner des objectifs de préservation et de se doter d'un catalogue d'actions. Un résumé du DOCOB est disponible en 8 pages. Un animateur est en charge de mettre en œuvre tout ça et...



...et de convaincre !

Convaincre de la nécessité de préserver le patrimoine naturel commun n'est pas difficile car le plus souvent, tout le monde est d'accord. Le plus difficile est de trouver l'équilibre entre la préservation, l'économie locale et les usages. Des outils, présentés ci-après, sont disponibles pour concrétiser son engagement ou compenser une perte financière due à un changement de pratiques : contrats et charte Natura 2000, mesures Agri-Environnementales... Cependant, quelquefois, un échange de connaissances ou de point de vue sur un milieu suffit pour améliorer les choses.



Du concret ! Natura 2000 en actions A chacun sa formule

1^{ère} condition : être propriétaire ou ayant droit (exploitant) de parcelles situées **DANS** le périmètre du site Natura 2000

Engagement volontaire et contractuel sur 5 ans (ou plus)

CONTRAT N2000

CHARTRE N2000

MAEC

Le contrat Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit sur parcelles non agricoles

Le contrat Natura 2000 vise à accompagner financièrement grâce aux fonds européens, un projet de restauration ou de gestion écologique d'un habitat naturel protégé ou d'une espèce qui nécessite souvent un investissement conséquent : débroussaillage, restauration d'une mare, etc.

Sélection d'actions parmi une liste de mesures financières

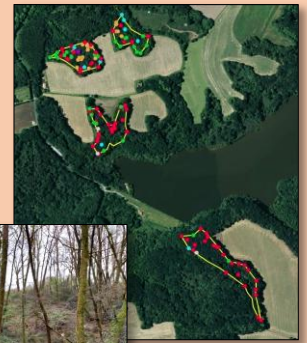
Remboursement à 100 % des frais avancés grâce aux fonds européens et de l'Etat, sur frais réels ou forfait 80 % pour les collectivités

+ Toutes les démarches administratives et techniques sont réalisées avec l'aide de l'animateur.

- Avancement de trésorerie avant remboursement, délai min 2-3 mois
1 seule période de dépôt des contrats par an

Exemple

Un propriétaire de Saint-Laurent-de-Gosse a engagé une partie de sa forêt en ilot de sénescence : aucune intervention mécanique ou manuelle pendant 30 ans.



La charte Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit à la parcelle cadastrale

La charte vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur vos terrains.

Engagement par type de milieu

+ Formalité administrative rapide
Avantages fiscaux avec une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

- Ne concerne que certains milieux
Aucune contrepartie financière exceptée la taxe
Accord du propriétaire pour les ayants-droits

Exemple

Un propriétaire, public ou privé, peut choisir d'adhérer à la charte Natura 2000 pour valoriser ses pratiques respectueuses de l'environnement comme la commune de Saint-Vincent-de-Paul sur 311 ha.



Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Pour les agriculteurs

Parcelles agricoles, déclarées à la PAC, situées dans le périmètre du site Natura 2000 ou à proximité immédiate

Une mesure agro-environnementale et climatique, communément appelée MAEC, est un contrat agricole permettant de favoriser la biodiversité sur les parcelles agricoles. L'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une compensation financière payée à l'hectare et par an.

Mesures pour les prairies, les cultures ou les mares
Dossiers instruits par la DDTM, financés par l'État et l'Europe
A réaliser en même temps que le dossier PAC

Exemple

Un agriculteur peut s'engager à ne pas fertiliser et à faucher sa prairie plus tard que prévu afin de favoriser les insectes et la diversité floristique. En respectant ce cahier des charges, il reçoit 245 €/hectare engagé et par an pendant 5 ans.

+ Valoriser des parcelles difficiles à exploiter ou peu productives

- Seulement 5 mesures proposées
Impossibilité d'épandre du fumier



Régime d'Évaluation des Incidences

Natura 2000 est basé sur le volontariat mais quand il existe un programme ou projet susceptible d'avoir un impact sur les habitats naturels et les espèces d'un site Natura 2000, il est obligatoire de rédiger une Évaluation d'Incidences.

Ce dossier est proportionné au projet :

- grand projet = grande étude (ex PLUi, stations d'épuration ou grands ouvrages)
- petit projet = évaluation d'incidences simplifiée.

L'animateur ne peut pas rédiger ce dossier à la place du pétitionnaire mais il peut apporter toute information ou tout conseil technique pour appuyer l'élaboration de celui-ci, vous aider à dimensionner votre évaluation et peut vous fournir les données cartographiques nécessaires.

Contactez-nous le plus en amont possible pour connaître les enjeux du site et les éléments à votre disposition.

Exemples de projets

Permis de construire et d'aménager

Sentier de découverte

Curage de cours d'eau

Défrichement

Drainage

Passage busé

Vidange ou agrandissement de plans d'eau

Premiers boisements


Sensibiliser au patrimoine naturel

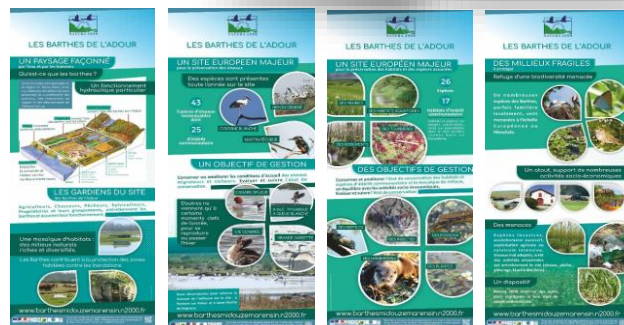
L'animateur sensibilise également le grand public, les acteurs socio-économiques et les élus aux enjeux Natura 2000 et au patrimoine naturel présent sur le site.

Cela prend diverses formes :

- des animations : inaugurations, évènements, ateliers pour les scolaires, sorties découverte, ...
- des supports de communication : exposition mobile à emprunter à titre gratuit, Newsletter, plaquettes, panneaux...,
- de la communication numérique : site Internet, Facebook,
- de l'information : formations des élus et professionnels...

N'hésitez pas à nous solliciter !

 Landes Nature a une page Facebook, abonnez-vous pour voir nos actualités @LandesNature



Vous souhaitez restaurer un milieu naturel dégradé ? Pour des conseils, une aide financière, un inventaire sur la faune et la flore, contactez les gestionnaires des sites Natura 2000 des Barthes de l'Adour :

n2000.barthesadour@gmail.com

Association Landes Nature 07 89 64 15 63 / 06 40 60 18 66
CPIE Seignanx Adour 05 59 56 16 20
Fédération des chasseurs des Landes 05 58



Pour des informations complémentaires concernant Natura 2000 dans les Landes, consultez notre site internet : <http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr>



Sites Natura 2000
des Barthes de l'Adour
FR7200720 et FR7210077

Crédits photo : Landes Nature, CPIE Seignanx Adour



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire